

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant l'autorisation
accordée à M^r J. Delboëte
de dessiner le tableau de M^r Stallaert
(la mort de Didon) dans l'une des Salles
de la Galerie Historique.

no 1359

I. G. 2522

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

1359 "Antoëis" accordée à M^r Delboëte de dessiner un tabl. de M^r Stallaert.

Brux. 27 Dec. 1872

à M^{rs} J^h Delbaet,
Artiste Graveur.

J'ai l'honneur de vous
informer par la Commission
Directrice des études royales vous
autorise à exécuter dans l'atelier
des Salles de la Galerie historique
le dessin qui vous est nécessaire
pour la gravure qui vous
est commandée d'après le
tableau de Mr. Stallaert,
intitulé: la mort de Dédan,
et par. etc. l'esp. de
ma part distinguée.

Le Secrétaire
V^h

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 10235

Bruxelles, le 27^e 2^{me} 1872

1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1359

Monsieur le Conservateur,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur Delboëte, artiste
graveur, à Bruxelles, a été désigné
par la Commission directrice des
Expositions générales des Beaux-
arts de 1872, pour exécuter la
gravure du tableau de M. Stallaert,
représentant « La mort de Didon »,
destinée aux souscripteurs de la
tombola de l'Exposition de 1873.

Ce tableau, qui a été acquis
par le Gouvernement pour le Musée,
ne peut être déplacé à cause
de ses grandes dimensions.

M. Delboëte se trouvera par
conséquent dans l'obligation de
faire, dans les locaux mêmes
du Musée, le dessin qui doit
servir à l'achèvement de
l'estampe.

J'ai l'honneur de vous prier,
Monsieur le Conservateur, de vouloir

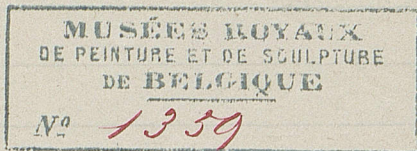
A Monsieur le Conservateur des
Musées Royaux de peinture et de sculpture
à Bruxelles.

bien donner à cet effet à M^{rs}
Delboite toutes les facilités
désirables.

Si celui-ci exprimait le
desir d'être autorisé à faire
faire au préalable une reproduction
photographique de l'œuvre de
M^{rs} Hallaert, il conviendrait
de ne pas y mettre obstacle.

Paul Ministre,
Le Directeur général,
V. L. L.

excellentes le 19 Décembre 1872,



Messieurs

1359

Je prend la respectueuse liberté de
vous écrire, afin de vous prier d'avoir
l'extrême obligeance de bien vouloir m'accorder
un local dans la galerie Historique au Musée
pendant deux ou trois mois, ainsi que de
pouvoir y aller le matin avant 11 heures
réglementaire et les après dîners après
quatre heures, et les fêtes et Dimanches,
pour l'exécution d'un dessin d'après le
tableau de Monsieur Stallaerts, La
Didon, dessin qui doit me servir de modèle
pour l'exécution de la gravure pour l'exposition
de 1875, commande qui m'a été faite par
la Commission Directrice de l'exposition.
J'espère, Messieurs, que vous
daignerez m'accorder cette faveur, le
gouvernement n'ayant pas me confié le
tableau chez moi,

Recevez, Messieurs, mes
salutations très distinguées de votre
très humble serviteur,

J. Delboëte

Artiste graveur,
Place St Croix 18 a Bruxelles